

Déclaration de candidature

An English version of this form is available on request

dentification d	iu candidat	
* Prénom	Les p	PORTANT orénom et nom re seront inscrits bulletin de vote
S'il y a lieu,	, je joins à la présente une déclaration sous serment suivant laquelle mes prénom et no toriété constante dans la vie politique, professionnelle ou sociale.	
* Date de naissance	Année Mois Jour	
* Profession		
* Adresse	Numéro Rue Municipalité	Code postal
Facultatif	Téléphone résidence Téléphone bureau Courriel	
Statut		
* Appartenance à u	n parti politique autorisé	
	(Nom du parti tel qu'autorisé)	
Je joins à la	a présente une lettre du chef du parti politique autorisé qui me reconnaît pour candida	t de ce parti.
OU		
* Désire que la men	ition « Indépendant » apparaisse sur le bulletin de vote	
Oui en	Français Anglais Français / Anglais Anglais / Français / Anglais	
Non		
Agent officiel		
* Prénom		
* Nom		
* Adresse		
Facultatif	Numéro Rue Municipalité Téléphone résidence Téléphone bureau Courriel	Code postal
* Signature de l'age	ent officiel	

Identification du ou des mandataires

+ Butana	
* Prénom	
* Nom	
* Adresse	Lil
Numéro Rue Municipalité Code	postal
Facultatif Liebphone résidence Téléphone bureau Courriel	
* Signature et initiales du mandataire :	
ognature of minutes du manuature .	
* Prénom	
* Nom	
* Adresse	l i i l
Numéro Rue Municipalité Code	postal
Facultatif Lidéphone résidence Téléphone bureau Courriel	
* Signature et initiales du mandataire :	
* Prénom	
* Nom	
* Adresse	1 1
Numéro Rue Municipalité Code	postal
Facultatif Lidephone résidence Téléphone bureau Courriel	
* Signature et initiales du mandataire :	
* Prénom	
* Nom	
* Adresse	
Numéro Rue Municipalité Code	postal
Facultatif Téléphone résidence Téléphone bureau Courriel	
* Signature et initiales du mandataire :	

^{*} Informations obligatoires

Déclaration du candidat

*	Je jo	ns à la présente									
		mon acte de naissance									
	OU	l'une des pièces d'identité suivantes :									
		ma carte d'assurance maladie du Québec									
		mon certificat de citoyenneté canadienne									
		mon permis de conduire du Québec									
		mon passeport canadien									
		une copie du décret de changement de nom									
	ET										
	une photographie me montrant de face à partir des épaules, tête découverte, sur fond clair uni et sur papier à simple épaisseur de 13 cm x 18 cm environ, conformément à l'article 6 du Règlement sur la déclaration de candidature, et signées au verso par 2 électeurs de la circonscription qui me connaissent et attestent mon identité.										
*	Je, _	, pose ma candidature									
	dans	la circonscription électorale de,									
	et dé	clare que : 1. je possède la qualité d'électeur, au sens de l'article 1 de la Loi électorale;									
		2. je ne suis pas inéligible au sens de l'article 235 de la Loi électorale.									
*	En fo	i de quoi, j'ai signé,									
	à _	, le									
	Si	onature du candidat									
		•									

^{*} Informations obligatoires

Signatures d'appui

appuyons	Prénom à l'élection	L'électeu	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la LC Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signa 1° pour une pre 2° pour toute x		Espace réservé Vérification	-	2	3	4	2	9	4	8	6	9
appuyons par les présentes la candidature de :	Petrom a l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaration	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites s. Sanctions (a. 552(2)) de la Loi électorale) Quiconque appuie une écleration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur in candidature commes signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible: 1º pouz une premitière infracaction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2º pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	11 111111111111111111111111111111111111	Nom (à la naissance)										
	lectorale à l'Assemblée nationale.	ion de candidature doit êtr	scrutin vérifie si les personnes qui appu nque appuie une éles ration de candida oummet une infraction et est passible: o. d'unne amende de 500 è s cinq ans, d'une amende												
		nom Betorale à l'Assemblée nationale. On de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. Sanctions (a. 552 (2) de la Loi électorale) diocitorale appuie une électarion de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature assible. 1. D'oux une prematère à infracet.i.on, d'unne amende de 500 \$ à 10 000\$; 2.° poux toute réciditive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	and orthogon troop of the opening of the property of the opening of the property of the opening	EN LEITRES MUULEES SES NUMS, PRENUMS E AUBRESSE (ELS QU'ILS SUNTINSCRITS SUR LA LISTE ELECTURALE Prénom Adresse (du domicile) Municipalité										
		on pour laquelle la signatu	ntion. nscription pour laquelle la déclaration es!		LA LISTE ELECTORALE Municipalité										
		re est recueillie.	i produite et quiconque appose sur une déclars		Signature										
			tion de		Initiales de la personne qui recueille les signatures										

.⊒
₫
Ω
_0
ъ
S
Ó
5
¥
Ĕ
6
ί

appuyons !	Prénom à l'élection	L'électeu	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Lo Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signa 1° pour une pre 2° pour toute r		Espace réservé Vérification	11	12	13	14	15	16	11	18	19	5
appuyons par les présentes la candidature de :	Petron a l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaratio	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appu Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Divisorite appliue une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet que infraction et est passible : 1. pours une premitère infraction, d'une amende de 500 (3) 2.º pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amendé	F ÉCRIBE LISIBLEMENT ET	Ž										
פנט מוס מס ומ כוו כסווסטו ולפי פרי ביים מסווסטו מס	ectorale à l'Assemblée nationale.	on de candidature doit êtr	scrutin vérifie si les personnes qui appu que appuie une ééclaration de candida commet une infraction et est passible : , d'unne amende de 500 é, cinq ans, d'une amende	- 1	'I I										
	Ale à l'Assemblée nationale.	n de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. Sanctions (a. 552/20) de la Loi électorale) disconque appuie une électration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie et spassible: candidature comme signature d'appuir celle d'autui, commet une infraction et est passible: l'o pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; l'o pour toute réciditive dans les cinq ans , d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS. PRÉNOMS ET ADRESSE TELS OU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatu	otion. nscription pour laquelle la déclaration est	LA LISTE ÉLECTOBALE	Municipalité										
		re est recueillie.	produite et quiconque appose sur une déclar		Signature										
			tion de	Initiales de	la personne qui recueille les signatures										

ᅟ
ᅟ
\mathbf{a}
ຜ
a)
~
_
-

Nous, s appuyor	Prénom à l'élect	L'élect	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la LC Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signs 1° pour une pre 2° pour toute x	Espace	réservé Vérification										
soussig ins par	tion d'	eur	tions tice 24 ns (a. re con re con re tc	r	ŝ	72	22	23	24	52	56	27	28	59	30
Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Prenom A l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaration o	Dispositions legales Selocitates the director of scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites s Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le director du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites candidature comme signature d'appuir, commet une infraction et est passible: $1^\circ pour une première infraction, d'une amende de 500 \circ à 10000 \circ \circ: 1^\circ \text{ pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amende de 3000 \circ à 3000 \circ \circ: 2^\circ \text{ pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amende de 3000 \circ à 3000 \circ \circ$	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN	Nom (à la naissance)										
ule de la circonscription de	rale à l'Assemblée nationale.	de candidature doit êtr	tin vérifie si les personnes qui appu pubble une défaration de candida net une infraction et est passible : 1 une amende de 500 ; inq ans, d'une amende	LETTRES MOULÉES SES NO!	Prénom										
		on de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. Sanctione (a. 552/7) de la Loi disporting appuie une décadration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie une décadration de candidature au la candidature comme situature d'abuncielle d'autini commet une infraction d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 1º pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatur	otion. nscription pour laquelle la déclaration est	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		e est recueillie.	produite et quiconque appose sur une déclaration	au l	Signature qui										
			ı de	tlales de	a personne qui recueille les signatures										

Signatures d'appui	Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	_

Nous, so appuyon	Prénom à l'élection	L'électe	Dispositions légales Seion l'artice 245 de la LC Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signe 1° pour une pre 2° pour toute r	Esnace	réservé Vérification	co.	63	69	69	69	43	60	60	69	
oussigr 1s par l	ion d'u.	eur q	ions l ice 245 is (a. 5 is comr r un r to	╟	ŝ	3	32	33	34	35	98	37	38	89	•
Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Prenom A Pélection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclarati	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du s Sanctions (a. 552 2) (3) de la Loi électorale) Quicon candidature comme signature d'appui celle d'autrui, cu 1° pour une premitère infraction 2° pour toute réciditve dans les	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET	Nom (à la naissance)										
ctorale de la circonscription de	ectorale à l'Assemblée nationale.		Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appu Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature comme signature d'appui ende 'daturiu, commet une infraction et est passible: 1. pour une peremière infraction, d'une amende de 500 § 2º pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende		Prénom										
		on de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. Sanctions (a. 532 Z) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est quiconque appose sur une déclaration de candidature comne signature comne signature d'appui celle d'autui, connum en les tractions et est passible : 1. Pour une première à la fraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2° pour toute réciditive dans les cinq ans , d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatui	otion. nscription pour laquelle la déclaration est	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	produite et quiconque appose sur une décia		Signature										
			ration de	Initiales de	la personne qui recue ille les signatures										

.⊒
=
2
_
_0
-
•
S
Ð
5
at
<u>~</u>
=
ರಾ
ᄶ
9)

Nous, s appuyo	Prénom à l'élect	L'élect	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la LC Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signs 1° pour une pre 2° pour toute x	Fsnace	réservé Vérification										
soussig ins par	tion d't	eur	tions tice 24 ns (a. ! re com ur ur: ur to	╟	ŝ	41	42	43	44	45	46	47	48	49	20
Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Prenom a l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclarati	légales 15 de la Loi électorale, le directeur du 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quico mme signature d'appui celle d'autrui, ne premui ère infractior oute récidive dans les	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET	Nom (à la naissance)										
ectorale de la circonscription de	lectorale à l'Assemblée nationale.		Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites s'Sanctions et a.552 (2) de la Loi électorale) Quiconque appuie une écharation de candidature alors qu'il riest pas un électeur ins candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible: 1° pour une premitère infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2° pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.		Prénom										
	Nom	leciorale al Assemblee nationale. Ion de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recuelllie.	Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électroale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électroale de la circonscription. Sanctions (a. 552 Qz) de la Loi électroale) Quicoque appuie une déclaration de candidature adors qu'il m'est pas un électrair inscrit sur la liste électroale de la circonscription pour laquelle la déclaration et suppose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'attui, comma true infraction et est passible: 1º pour une première infraction a amende de 500 \$ à 10 000\$; 1º pour une première infraction de cinq ans , d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		n pour laquelle la signatui	tion. scription pour laquelle la déclaration est	A LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	produite et quiconque appose sur une déclarati		Signature K										
			ion de	Initiales de	la personne qui recueille les signatures										

Signatures d'appui	Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :

Dispositions légales
Selon l'artice 24s de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quicoque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de Signature L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie. Nom Nom ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE Municipalité Adresse (du domicile) candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible : l'o pour une première infraction, d'une amende de 500 % 10 0005; 2° pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 % à 30 0005. à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale. Prénom Nom (à la naissance) ŝ 8 25 23 72 22 26 27 28 29 2

Sign	atur	Signatures d'appui					
Nou	nus, sou puyons	Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste élec appuyons par les présentes la candidature de :	te électorale de la circonscription de				
Prér à l'é	Prénom à l'électio	Penom a l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	l IIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIIII	Nom			
L'éle	ecter	ur qui appuie une déclaratio	on de candidature doit être	L'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	on pour laquelle la signatu	re est recueillie.	
Dispe Selon I Sanct candid	ositio L'artio ctions idature pour pour	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature : Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est candidature comne signature d'appui celle d'attut, commet une infraction rest spassible 1° pour une premein ère infraction 1° d'une amenche de $500 \pm 0.000 \pm 0.000 \pm 0.000 \pm 0.0000 \pm 0.0000 \pm 0.00000 \pm 0.0000000000$	ur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur ir uconnat uue infraction que tapassible : i.on.; d'une amende de 500 \$ a 10 000\$; les c'i.on. d'une amende de 500 \$ a 3000 \$ a 3000 \$ a 3000 \$ c. les cinq ans, d'une amende de 3000 \$ a 3000 \$ c.	Dispositions légales Salon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de la commeture de la commetur	tion. Iscription pour laquelle la déclaration est	t produite et quiconque appose sur une déclaration	tion de
	-	CODE LISIDI EMENT ET	EN LETTDEC MOIII ÉEC CEC NOM	TE TEN LETTERS MANILÉES SES MAMS BRÉMAMS ET ANDRESSE TELS AUUL S SANT INSCRITS SUB LA LISTE ÉLECTADALE	A LISTE SIECTOBALE	-	
Espace réservé Vérification	rion tion	Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité	Signature	la person qui recue
	- 5						
	62	2					

tol	-	4					
te récidive dans les	ÉCRIRE LISIBLEMENT E	Nom (à la naissance)					
s cinq ans, d'une amend	T EN LETTRES MOULÉES SES NO	Prénom					
pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 $\$$ à 30 000 $\$$.	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)					
	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité					
		Signature					
	Initiales de la personne	qui recue ille les signatures					

-	3
	מכוני
400	gilatures u a
2	5

Nous, sc appuyon	Prénom à l'électi	L'électe	Dispositi Selon l'arti Sanction candidatur 1° pour	Fenace	réservé Vérification										
ussignes, el s par les pré	on d'un dépu	ur qui a	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Lo Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signa 1° pour une pre 2° pour toute r	F	No No	F.	27	73	74	75	92	п	18	62	5
Nous, soussignes, electeurs inscrits sur la liste e appuyons par les présentes la candidature de :	uté de ladite circonscription	L'électeur qui appuie une déclarati	es I loi électorale, le directeur (3) de la Loi électorale) Qui mature d'appui celle d'autricemi ère infractic récidive dans le	ÉCRIRE LISIBLEMENT	Nom (à la naissance)										
Nous, soussignes, electeurs inscrits sur la liste electorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Prenom à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.		du scrutin vérifie si les personnes qui ap iconque appuie une déclaration de cand ui, commet une infraction et est passible on, d'une amende de 500 es cinq ans, d'une amenc	ᆸ	Prénom										
		on de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recuelllie	Dispositions legales Sendon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription Sanctions (a. 552 Z) (3) de la Loi électorale) Quiu, comput une infraction et est national de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est quinconque appuie une déclaration et est passible : 1 o pour une premutée infraction a merchée de 500 \$ à 10 000\$; 2 pour toute récidive dans les cinq ans , d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatu	otion. nscription pour laquelle la déclaration es	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		ıre est recueillie.	st produite et quiconque appose sur une déclarati		Signature 1										
			ion de	Initiales de	la personne qui recue ille les signatures										

appui
ures d'
Signat

appuyon	Prénom à l'électi	L'électe	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la La Sanctions (a. 552 (?) (5 candidature comme signa 1° pour une pre 2° pour toute	Fense	réservé Vérification	8	*	-	-	-		3		w.	
oussig ns par i	fion d'u	eur c	ions l lice 248 ns (a. 8 re comi ir un ir to	\mid	ů	8	82	83	22	83	- 98	87	88	68	F
nous, soussignes, electeurs nischie sur la niste electurale de la circoniscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Pencon A l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaration	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scr Sanctionne, a ESS (3) de la Loi électorale judiconqui Sanctionne signature d'appui celle d'autrui, con 1º pour une première infraction. 2º pour toute récidive dans les cs	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EI	Nom (à la naissance)										
rectorare de la circonscription de	electorale à l'Assemblée nationale.		Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites s Selon l'artice 245 de la Loi électorale, loi comproque appui en de datandi de candidature alors qu'il n'est pas un électeur ins candidature comme signature d'appui celle daturui, commet une infraction et est passible: 1° pour une premuière infraction, d'une amende de 500 s à 10 000\$; 2° pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amende de 300 s à 300 000\$.	T EN LETTRES MOULÉES SES NOI	Prénom										
	Orale à l'Assemblée nationale.	de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie	utin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. e appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de minet une la sessible: d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; d'une amende de 500 \$ à 30 000\$;	N LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatu	ption. nscription pour laquelle la déclaration est	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	t produite et quiconque appose sur une déclaratic		Signature le										
			on de	Initiales de	la personne qui recueille les signatures										

lous, soussignés, él ppuyons par les pre	renom I l'élection d'un dép	electeur qui a	spositions légales on l'artice 245 de la Lo nctions (a. 552 (2) (3 didature comme signa pour une pre pour toute r		ervé No N	91	35	83	94	86	96	76	86	8
Vous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste éle appuyons par les présentes la candidature de :	n d'un député de ladite circonscription él	slecteur qui appuie une déclaration	positions légales on l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scructions (a. 552) de la Loi électorale Judiconquidiature comme signal (s) de la d'aptui elle d'autui, com pour une première infraection, y pour toute récidive dans les c	ÉCRIRE LISIRI EMENT ET EN	Nom (à la naissance)									
Vous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :			scrutin vérifie si les personnes qui ap nque appuie une declaration de candi commet une infraction et est passible commet une infraction et est passible commet une de 500 cinq ans, d'une amend	FN LETTBES MOIII ÉES SES N	Prénom									
		de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	positions légales on l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. netions (a.552 (2) de la Loi électorale) Quisonque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuies sur une déclaration de sa passible : pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 3000 \$ à 3000\$;	LETTRES MONIFES SES NOMS PRÉNOMS ET ADRESSE TELS ON!! IL S SONT INSCRITS SIIR I A LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)									
		ion pour laquelle la signatu	ption. nscription pour laquelle la déclaration est	A LISTE ÉLECTOBALE	Municipalité									
		re est recueillie.	produite et quiconque appose sur une déclaration		Signature									
			g e	also de	la personne qui recueille les signatures									

.⊒
효
g-
Se
5
٦at
<u>.</u> 5
S

Nous, a	Prénom à l'élect	L'élect	Disposi Selon l'ar Sanctio candidatu 1° pou	Espace	réservé Vérification										
soussi ons par	n tion d	teur	rtice 24 mrs (a. mrs con ure con ure to ure ure to		ŝ	101	102	103	104	105	106	107	108	109	Ş
Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Pencon A l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaration de	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui app Sanctions (a. 552 (2)) (3) de la Loi électorale) Diucompue appuie une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible : " pourz une premitière infraction, d'une amende de 500 is 2° pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amendé	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LE	Nom (à la naissance)										
de la circonscription de	à l'Assemblée nationale.	candidature doit êtr	vérifie si les personnes qui appu puie une décharation de candida une infraction et ext passible : nne amende de 500 5 in ans, d'une amende	TTRES MOULÉES SES NOA	Prénom										
		on de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recuelllie.	Dispositions legales Senon l'artice 245 de la Loi électorale, le directaur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. Sanctions (a, 552/2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuie et sat passible: candidature comme signature d'appuir celle d'autui, commet une infraction et est passible: 1 ° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2 ° pour toute réciditive dans les cinq ans , d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatui	iption. onscription pour laquelle la déclaration est	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	produite et quiconque appose sur une déclaratic	=3	Signature quality										
			on de	initiales de	qui recueille les signatures										

=
d'appr
atures
Sign

Nous, sou appuyons	Prénom à l'élection	L'électe.	Disposition Selon l'artice Sanctions candidature 1° pour	2° pour	Espace	réservé No Vérification	E	112	113	114	115	116	117	118	119	120
Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Perion A Félecton d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaratio	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites s. Sanctions la 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie méderation de candidature alors qu'il n'est pas un électeur in candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et est passible : 1° poux une premitière infractorion, d'une amende de 500 \$ \$ 10 000\$;	2º pour toute récidive dans les	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET	o Nom (à la naissance)	-	2	8	4	വ	9	7	8	6	
ectorale de la circonscription de	ilectorale à l'Assemblée nationale.		I scrutin vérifie si les personnes qui appu anque appuie une déclaration de candida commet une infraction et est passible : n, d'une amende de 500 s' n, d'une amende de 500 s'	s cinq ans, d'une amende		Prénom										
		on de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recuelllie	Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription Sanctions (a, 522 (2) de la Loi électorale) Quiconque appuie une édetaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuise sur une déclaration de candidature comme signature comme signature d'appuir celle d'autui, commet une infraction et est passible : 1 - Douz une prematére d'appuir celle d'autui, d'un ca meende de 500 \$ \$ 10 000\$;	e de 3 000 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatu	otion. nscription pour laquelle la déclaration est		LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	t produite et quiconque appose sur une déclarati			Signature										
			on de		Initiales de	la personne qui recueille les signatures										

appui"
atures d
Sign

Nous, sc appuyor	Prénom à l'électi	L'électe	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la LC Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signs 1° pour une pre 2° pour toute r	Espace	réservé Vérification	-	+=	-	-	-	-	+=	-	-	
oussigr ns par l	fion d'u.	eur q	ice 245 ns (a. 5 ns comr r une	F	ŝ	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130
Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Penom A l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaration d	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites Sandrions et a 552 (2) (3) de la Loi électorale) blumonne appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur i candidature comme signature d'azoui celle l'artitui, comme aute me ne et est passible : 1º pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2º pour toute réciditve dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN L	Nom (à la naissance)										
e de la circonscription de		le candidature doit êtr	n vérifie si les personnes qui appu publique une déchardion de sandida st une infraction et est passible ; une amende de 500 \$ iq ans, d'une amende	LETTRES MOULÉES SES NO!	Prénom										
		ion de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recuelllie.	Dispositions légales Senon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. Sanctions (a. 552) de la Loi électorale) Quinquie appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration et candidature appose sur une déclaration de candidature première la passible: 1º pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2º pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000\$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatui	nton. nscription pour laquelle la déclaration est	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	produite et quiconque appose sur une déclarati		Signature										
			on de	Initiales de	la personne qui recueille les signatures										

-
_
_
Q
_
ᅀ
_
a
-
ᄝ
_
ທ
ă.
gu.
_
_
_
-
æ
_
=
ග
.=
10
υ,

nous, soussignes, electeurs inscrits sur la liste appuyons par les présentes la candidature de :	Prénom à l'élection d'un député de la	L'électeur qui appuie une déclarati	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi élect Banctions (a. 552 (2) (3) de la candidature comme signature 1 o pour une premièle 2 o pour toute récito		réservé No Nom (à la naissance)	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140
scrits sur la liste elect candidature de :	ite circonscription élec		orale, le directeur du sc Loi électorale) Quiconq appui celle d'autrui, co e infraction, ive dans les	ÉCRIBE LISIBLEMENT ET											
Nous, soussignes, electeurs inscrits sur la liste electorale de la circonscription deappuyons par les présentes la candidature de :	Petrom Petrom à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	n de candidature doit êt	Dispositions legales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature so Sanctions a. 552 (2) (3) de la Loi électorale lou l'outonque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est candidature comme signature d'appui celle d'autrui, commet une infraction et set passible: 1º pouz une pre-mière inffraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2º pouz toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$;	EN LETTBES MOIII ÉES SES NO	Prénom										
		on de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	Dispositions légales Senon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription Sanctions a. 532 (73) de la Loi électorale Diuconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuis en échanic normes true infraction que apposse sur une déclaration de sanction d'une amende de 500 \$ à 10 000\$; 2° pour une premitêre infraction, d'une amende de 500 \$ à 30 000\$;	EN I ETTRES MOIII ÉES SES NAMS. DRÉNAMS ET ANDESSE TEIS OII II S SONT INSCRITS SIIR I A I ISTE ÉI ECTORAI E	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatu	ntion. nscription pour laquelle la déclaration es	A LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	t produite et quiconque appose sur une déclarat		Signature										
			ion de	op o ologo	la personne qui recueille les signatures										

. <u>=</u>
l'app
res
natrıı
Sigr

=
ಹ
₽
<u>_0</u>
S
ĕ
₹
Ħ
Ĕ
<u>.</u> g
ທ

Nous, soussign appuyons par l	Prénom A l'élection d'u	'électeur q	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la L. Sanotions (a. 552 (2) (3 candidature comme signa 10 pour une pre 20 pour toute r.	Space	réservé No Vérification	151	152	153	154	155	156	157	158	159	
Nous, soussignés, électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de appuyons par les présentes la candidature de :	Perform A l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	L'électeur qui appuie une déclaration	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scr Sanctions (a. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconqu candidative comme signature d'appui fecile d'auturi, com 1º pour une première infracction. 2º pour toute récidive dans les c	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET	Nom (à la naissance)										
ctorale de la circonscription de	ectorale à l'Assemblée nationale.		scrutin vérifie si les personnes qui app nque appuie une déclaration de candidi commet une infraction et est passible : , d'une amende de 500 s , cinq ans, d'une amendé	T EN LETTRES MOULÉES SES NO	Prénom										
		de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	Dispositions legales Senon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription. Sanctions (a. 552 (2) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature adors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de la la candidature appose sur une déclaration de la la candidature de la c	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		scription pour laquelle la signatu	arconscription. e la circonscription pour laquelle la déclaration es	TS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	t produite et quiconque appose sur une déclare		Signature										
			ation de	Initiales de	la personne qui recue ille les signatures										

d'appui
atures
Sign

appuyons	Prénom à l'électio	L'électe	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Lo Sanctions (a. 552 (2) (3 candidature comme signa 1° pour une pre 2° pour toute r		réservé réservé Vérification	2	#	#	9	94	16	9	16	9	
s par les	on d'un s	iur qu	ons lég ce 245 d s (a. 55, s comme c une t cout	ľ	»	161	162	163	164	99	166	167	168	169	
appuyons par les présentes la candidature de :	enom l'étection d'un député de ladite circonscription é	L'électeur qui appuie une déclaration	Dispositions légales Selon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du sor Sanctions (a. 552 (3) de la Loi électorale) duiconque condidature comme signature d'appui celle d'autrui, con l'o pour une premitère infraction, co 1º pour toute récidive dans les c	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET	Nom (à la naissance)										
	Pencon à l'élection d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.	ion de candidature doit êt	scrutin vérifie si les personnes qui appo noque appuie une declaration de candid commet une infraction et est passible : n. d'une amende de 500 6 s cinq ans, d'une amende	T EN LETTRES MOULÉES SES NO	Prénom										
		n de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.	Dispositions legales Sendon l'artice 245 de la Loi électorale, le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription Sanctions (a, 552 75) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appuse sur une déclaration de candidature avent que infraction et est passible: 2º pour une première anifraction, d'une amende de 500 \$ à 30 000 \$. 2º pour toute récidive dans les cinq ans , d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.	EN LETTRES MOULÉES SES NOMS. PRÉNOMS ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE	Adresse (du domicile)										
		on pour laquelle la signatu	ption. nscription pour laquelle la déclaration est	LA LISTE ÉLECTORALE	Municipalité										
		re est recueillie.	: produite et quiconque appose sur une déclaration	-	Signature quelles										
			n de	itiales de	la personne qui recue ille les signatures										

Serment de la personne qui recueille les signatures d'appui

erment de la personi	ie qui rect	iellie les signa	питез и арри		
Candidat .	Je, Prénom				
	Nom				
déclare sous serment que les _	nerso	nnes dont les noms	annaraissent au ren	ard de mes initiales sur la dé	claration de candi-
dature ont apposé leur signatur					
dature ont appose reur signatur	e en ma presen	ice, que je les comit	iis et qu a ma comi	issance elles sont electrices	de la circonscription.
Signature du candidat			-		
Déclaré sous serment devant mo	i, à				• •
	le		20	Signature du directeur du scrut	in
Mandataire	1			orginature du directeur du serut	"'
	Je, Prénom				
	Nom				
déclare sous serment que les _	perso	nnes dont les noms	apparaissent au reg	ard de mes initiales sur la dé	claration de candi-
dature ont apposé leur signatur	e en ma prése	nce, que je les conna	ais et qu'à ma conna	sissance elles sont électrices	de la circonscription.
Signature du mandataire			-		
Déclaré sous serment devant mo	i, à				• 1
	le		20		
	IE		20	Signature du directeur du scrut	in
Mandataire	Je, L	11111	1 1 1 1 1		
,	Prénom				
	Nom				
déclare sous serment que les _	perso	nnes dont les noms	apparaissent au reg	ard de mes initiales sur la dé	claration de candi-
dature ont apposé leur signatur	e en ma prése	nce, que je les conna	ais et qu'à ma conna	issance elles sont électrices	de la circonscription.
Signature du mandataire			-		
Déclaré sous serment devant mo	i, à				
	le		20	Signature du directeur du scrut	in
Mandataire	1				
•	Je, Prénom				
	Nom				
déclare sous serment que les _	perso	nnes dont les noms	apparaissent au reg	ard de mes initiales sur la dé	claration de candi-
dature ont apposé leur signatur	e en ma prése	nce, que je les conna	ais et qu'à ma conna	issance elles sont électrices	de la circonscription.
Signature du mandataire			-		
Déclaré sous serment devant mo	i, à				.,
	le		20		
Mandataire	1			Signature du directeur du scrut	in
	Je, Prénom				
	Nom				
déclare sous serment que les _		nnes dont les noms	apparaissent au rec	ard de mes initiales sur la dé	claration de candi-
dature ont apposé leur signatur					
Signature du mandataire			_		
Déclaré sous serment devant mo	i, a				• 1
	le		20	Oit du dist '	

Réception

l'inscription sur la li	, directeur du scrutin, reçois on de candidature. Tous les documents requis y sont joints. Sous réserve de la vérification de e électorale des électeurs appuyant la présente candidature, elle est, selon toute apparence, ces de la Loi électorale.
Le	20
Signature du directeur d	crutin

Avis de conformité		
	J'atteste qu'au moins cent électeurs qui appuient la présente déclaration de candidature sont bien inscrits sur la liste électorale de la circonscription et que cette déclaration est conforme aux exigences de la Loi électorale.	
	Le 20, à heure.	
	Signature du directeur du scrutin	